

Comité syndical de l'APTV du 17 décembre 2020
Compte-rendu

Présents

Conseil Départemental : UTILLE GRAND Cécile - PICOLLET Auguste – ROLLAND Vincent

CCCT : PANNEKOUCKE Fabrice ; KISMOUNE Nouare ; JAY Claude ; DE BORTOLI Jean Paul ; VIVET Gilles.

CCVA : DUNAND François ; GROS Claudine ; MORIN Jean Yves ; POINTET André.

CCW : PACHOD Jean Yves ; CHEDAL BORNU Jean François.

COVA : SPIGARELLI Lucien ; VILLIBORD Guillaume ; VIBERT Christian ; FAVRE Didier ; HANRARD Bernard.

CCHT : DESRUES Guillaume ; AMET Yannick ; EMPRIN Alain ; ARPIN Lionel ; MARTIN Patrick ; LECLERCQ Mathieu ; VERNAY Gérard.

1. Présentation des actions eau-milieus aquatiques- risque inondation conduites par l'APTV

Guillaume Cilici et Thomas Avarello, chargés de mission au service eau et risques à l'APTV présentent les actions portées par le service.

→ La présentation projetée est annexée au présent compte rendu.

André Pointet introduit le sujet en indiquant que le volume des travaux « GEMAPI » inscrit dans le contrat de bassin versant était de 18 à 20 millions d'euros, ce qui donne la dimension des enjeux de cette compétence sur le territoire.

Pourtant aujourd'hui le territoire n'est pas assez structuré et la compétence pas assez intégrée au niveau du bassin, en conséquence les financeurs se sont retirés. Au premier semestre 2021 il est indispensable d'ouvrir les travaux sur l'organisation de la compétence GEMAPI en Tarentaise pour aller vers davantage de cohésion et de collectif.

Fabrice Pannekoucke remercie les Vice-Présidents et les chargés de mission pour le travail réalisé. Il est en effet nécessaire d'avoir une vision globale et de se donner des perspectives pour organiser cette compétence sur le territoire pour ne pas perdre davantage de financements. Il propose d'engager les travaux en 2021 avec les communautés de communes. Des crédits d'étude seront à prévoir au budget 2021.

2. Désignation des délégués auprès des organismes extérieurs

Le Président propose de compléter les délégations opérées par le comité syndical du 26 septembre 2020 en désignant des référents auprès des organismes et comités suivants :

- CNAS : 1 référent : Jocelyne Abondance
- Agence régionale de développement économique : 1 référent : Yannick Amet
- Elu local pilote du Contrat Territorial de Savoie : Lucien Spigarelli
- Comité de Programmation Leader : 1 titulaire : Matthieu Leclercq

- Pour : 31
- Contre : 0
- Abstentions : 0

3. Adhésion à l'association France Dignes

France Dignes est une association de 1901, dont l'objectif est de structurer et consolider la profession de gestionnaire de digues en favorisant les échanges techniques, le partage des savoir-faire et l'échange d'expériences, en développant les connaissances des gestionnaires par des formations et en créant des outils métiers spécifiques.

L'association France Dignes a pour missions de :

- mettre en réseau, animer et assister les gestionnaires de digues et d'ouvrages de protection contre les crues en constituant un lieu d'échanges et de partage d'expériences, de savoirs et d'informations ;
- renforcer les compétences métier des gestionnaires de digues par des actions de formation et de professionnalisation de la filière ;
- représenter la profession auprès des différentes instances, être porte-parole des gestionnaires, interlocuteur et force de proposition ;
- assurer une veille technique et réglementaire ;
- assurer la conception et la maintenance d'outils et méthodes spécifiques et assister ses membres à leur utilisation (SIRS Dignes, etc.) ;
- conduire des analyses pour le réseau de gestionnaires et de participer à des projets européens et internationaux.

France Dignes propose à ses adhérents, entre autres : de bénéficier d'un important réseau de gestionnaires et de professionnels de la gestion des digues ; de participer gratuitement à des journées techniques ciblées sur les besoins de ses adhérents ; de bénéficier d'une veille réglementaire ; de disposer de documents et notes techniques destinés aux gestionnaires ; d'orienter les actions de l'association ; de prendre part à différentes réunions (Comité Technique, Groupes de travail thématiques...) ; d'avoir un accès privilégié et une assistance à l'utilisation du logiciel métier SIRS Dignes ; d'avoir un compte adhérent à la plate-forme d'échanges (site internet) de France Dignes à laquelle pourront participer professionnels et experts, contenant une veille journalistique et technique, un forum, des documents techniques, etc.

Les Communautés de Communes exerce la compétence Gestion des Milieux aquatiques et de Prévention des Inondations dite « GEMAPI » depuis le 1^{er} janvier 2018. La gestion des ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions relève de cette compétence (systèmes d'endiguements).

Dans un contexte de constantes évolutions réglementaires et techniques, et face à la complexité de ces dernières, il est pertinent que l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise, dans le cadre de ses missions d'accompagnement des Communautés de Communes dans la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, participe à un réseau s'appuyant sur des échanges d'expériences et de bonnes pratiques sur la gestion des digues.

Il est donc proposé d'adhérer à l'association nationale des gestionnaires de Dignes, France DIGUES.

La cotisation annuelle à l'association est fixée à 750€

Il est proposé au comité syndical de :

- APPROUVER l'adhésion de l'APTV à l'association Frances Dignes ;
- DÉSIGNER comme représentant titulaire et suppléant au sein de cette association : **Didier Favre titulaire, André Pointet suppléant**

- D'INSCRIRE les crédits correspondants au Budget Principal
- D'AUTORISER le Président à verser la cotisation annuelle telle que définie ci-dessus ;
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à prendre toute mesure et à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

4. Air Energie Climat : Adhésion au Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat de la Savoie, et poursuite du portage de plateforme énergétique territoriale du logement privé en Tarentaise pour l'accompagnement personnalisé

Guillaume Desrues rappelle que l'APTV porte depuis 2017 une plateforme de rénovation du logement privé (PTRE) qui a pour mission d'accueillir, d'informer et d'apporter un conseil personnalisé aux particuliers dans le cadre de projets de rénovation énergétique de leurs logements (qu'ils soient en maison individuelle ou en copropriétés).

La Loi pour la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) de 2015, réforme ce fonctionnement et impose la mise en place d'un service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH).

En Savoie, le dispositif va s'articuler au sein d'une Plateforme départemental (PTRE73) dans laquelle :

- le Département sera pilote/coordonateur
- le Département, en conventionnement avec l'ASDER labellisé Espace FAIRE, assurera l'information et le conseil personnalisé aux ménages, syndicats de copropriétés et entreprises du petit tertiaire privé.
- les EPCI(s) accompagneront les ménages et les syndicats de copropriétés à la réalisation de travaux de rénovation performante
- enfin, le Département ET les EPCI agiront chacun à leur niveau et en complémentarité pour sensibiliser et informer l'ensemble des acteurs de la rénovation énergétique en Savoie (ménages, syndicats de copropriétés, professionnels, etc.).

Il est donc proposé aux territoires d'assurer l'accompagnement plus complet des particuliers, tels que l'accompagnement des ménages et des syndicats de copropriétés pour la réalisation de travaux de rénovation globale, ainsi que les actions de sensibilisation et de communication locales en lien avec la communication globale du Département.

En Tarentaise, une autre source de financement que les CEE-SARE pourra potentiellement permettre de financer ce service : le programme LEADER Tarentaise qui permet de mobiliser les fonds européens FEADER.

Dans ce cadre, le territoire se donne l'ambition d'atteindre les objectifs fixés par le SARE mais se donne un peu plus de souplesse sur les conditions d'atteinte de ces objectifs et les modalités d'accompagnement des particuliers.

L'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise reconnaît le Département en tant que structure porteuse de la Plateforme du Service Public Performance Energétique de l'Habitat telle que définie par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Par délibérations, les 5 communautés de communes de Tarentaise (Communauté de communes de Haute Tarentaise, Communauté de communes des Versants d'Aime, Communauté de communes Cœur de Tarentaise, Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche, Communauté de

Communes Val Vanoise) reconnaissent l'APTV en tant que structure porteuse de la plateforme locale et en conséquence seule interlocutrice du Département.

Il est proposé au comité syndical :

- De conventionner avec le Département de la Savoie pour le déploiement sur le territoire de la plateforme départementale du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat - actes de niveau 1 et 2 ;
- De prendre en charge l'acte de niveau 4 (accompagnement personnalisé des ménages en maisons individuelles et des copropriétés) dans le cadre de l'actuelle plateforme « Coach Rénov » en l'inscrivant dans le cadre des ambitions de la plateforme départementale;
- De coordonner, animer et évaluer dans ce cadre le dispositif d'accompagnement des particuliers dans leur parcours de rénovation énergétique de leur logement ;
- De mobiliser du FEADER au travers du programme LEADER Tarentaise pour assurer le financement du service public de la performance énergétique de l'habitat ; à défaut, si l'obtention de ce fond n'est pas possible, de concourir financièrement a minima à hauteur de 0,50 € par habitant

Les conseillers départementaux ne prennent pas part au vote.

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

5. Personnel

5.1 - Prolongation d'adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit par le Cdg73 avec le groupement Sofaxis / CNP Assurances, jusqu'au 31 décembre 2021

L'APTV a adhéré au contrat d'assurance groupe souscrit par le Centre de Gestion de la Savoie garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics à compter du 1^{er} janvier 2017 avec le groupement conjoint Sofaxis / CNP Assurances.

Par délibération du 15 juillet 2020, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a approuvé par avenant la prolongation du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires pour une année supplémentaire, en raison des circonstances imprévues qui l'ont empêché de mener à bien la procédure de consultation en vue la passation d'un nouveau contrat groupe,

Il est proposé que l'APTV prolonge dans ce cadre son adhésion au contrat d'assurance groupe du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et procède à la signature de l'avenant à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe avec le Cdg73 pour l'année 2021

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

Auguste Picollet, François Dunand et Fabrice Pannekoucke ne prennent pas part au vote.

5.2 - Prolongation, pour motif d'intérêt général, de la convention de participation sur le risque « Prévoyance » avec le groupement ADREA mutuelle-MUTEX

Par décision de l'assemblée, l'APTV a adhéré à la convention de participation sur le risque « Prévoyance » conclue par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie (Cdg73) avec le groupement ADREA mutuelle-MUTEX, afin de permettre aux agents qui le souhaitent de se prémunir contre les conséquences financières liées à l'incapacité de travail, à l'invalidité et, le cas échéant et en fonction de la formule de garanties souscrite, à la perte de retraite et/ou au capital décès.

263 collectivités et établissements publics de la Savoie ont adhéré à cette convention de participation, dont quatre employeurs territoriaux non affiliés, permettant ainsi à plus de 5 200 agents territoriaux de souscrire au contrat mutualisé.

Cette convention a pris effet le 1^{er} janvier 2015, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020, avec possibilité de prorogation du dispositif pour une année supplémentaire pour des motifs d'intérêt général, en vertu des dispositions de l'article 19 du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Dans le contexte de crise sanitaire lié à la pandémie de Covid-19, plus d'une centaine de collectivités et établissements publics adhérents à la convention en cours, n'ont pas été en mesure de délibérer pour mandater le Cdg73 dans le cadre de cette nouvelle consultation. Ainsi, le conseil d'administration du Cdg73, par délibération du 16 juin 2020, a acté la prolongation pour motif d'intérêt général, de la convention de participation sur le risque «Prévoyance» pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Dès lors, les agents adhérents de notre établissement continueront à bénéficier des garanties qu'ils ont souscrites jusqu'au 31 décembre 2021, sans formalité supplémentaire, et les agents n'ayant pas encore adhéré pourront le faire jusqu'au 31 décembre 2021.

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

Auguste Picollet, François Dunand et Fabrice Pannekoucke ne prennent pas part au vote.

6. Questions diverses

6.1 - Candidature à un nouveau programme Espaces Valléens

L'APTV devra sans tarder préparer sa candidature à un nouveau programme Espace Valléen (appel à candidature attendu pour mi-janvier 2021). Il s'agira de mettre à jour la stratégie de développement du tourisme estival. L'appui d'un prestataire est à l'étude.

Pour rappel ce programme permet de mobiliser des fonds européens (FEDER), de la Région et de l'Etat à travers la convention de massif. Les nouvelles modalités de mise en place du dispositif ne permettent plus le chevauchement des contrats comme précédemment où le territoire de la CCVA avait son propre espace vallée et était également couverte par l'APTV. **Le périmètre de la**

candidature doit faire l'objet d'une discussion entre la CCVA et l'APTV. Dans l'attente les discussions avec les bureaux d'étude seront mises en attente.

6.2 - Contrat Territorial de Relance et de transition écologique

Par circulaire du 20 novembre 2020 aux Préfets de Départements, le Premier Ministre prévoit la mise en place de Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) sur l'ensemble du territoire national. Ces contrats auront vocation à regrouper les actions de relance ainsi que les aides de l'Etat déjà existantes. L'échelle de contractualisation sera proposée par les Préfets. Des précisions sont attendues sur les contours et les enveloppes financières mobilisables.

Le bureau de l'APTV a proposé une organisation à deux niveaux :

- **Une candidature portée par l'APTV qui sera chargée d'élaborer le CRTE (diagnostic, enjeux)**
- **Une remontée des projets qui sera organisée au niveau de chaque communauté de communes. L'APTV va très prochainement inviter les CC à recenser les projets** qui doivent être priorités en fonction de leur contribution à la transition écologique et à la relance.